

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2022-DCPPAT/BE-069 en date du 02 mai 2022, une enquête publique est ouverte pendant **31 jours consécutifs du 13 juin 2022 (9h00) au 13 juillet 2022 (18h00)**, dans la commune de BOIVRE-LA-VALLEE sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Président de la SOCIETE PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE BEAULIEU, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien « La Plaine de Beaulieu » composé de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison sur la commune de BOIVRE-LA-VALLEE, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé à la mairie de BOIVRE-LA-VALLEE afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
- le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
- le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le samedi de 8h30 à 12h30

Monsieur René SOUDE, retraité de la Fonction Publique, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 28 mars 2022, recevra en personne à la mairie de BOIVRE-LA-VALLEE les observations du public :

- Lundi 13 juin 2022 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 22 juin 2022 de 15h00 à 18h00
- Vendredi 1^{er} juillet 2022 de 09h00 à 12h00
- Mardi 05 juillet 2022 de 15h00 à 18h00
- Mercredi 13 juillet 2022 de 15h00 à 18h00

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de BOIVRE-LA-VALLEE - 2 place de la Mairie – Lavausseau – 86 470 BOIVRE-LA-VALLEE, siège de l'enquête;
- ou**
- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **projet-eolien-plaine-beaulieu@enquetepublique.net**
- ou**
- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **http://projet-eolien-plaine-beaulieu.enquetepublique.net**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de BOIVRE-LA-VALLEE, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la Société Parc éolien de la Plaine de Beaulieu - 23, rue d'Anjou - 75 008 PARIS

M. Maxime LEFEUVRE – 07 86 70 22 01 – maxime.lefeuvre@rwe.com